

---

# LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION

Pour un  
accompagnement  
coordonné des jeunes

**Juillet 2020**

---

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>/ page 3</b>
<b>I/ LA SITUATION ACTUELLE RELATIVE A L'INSERTION DES JEUNES</b>	<b>/ page 4</b>
1/ Les problématiques rencontrées par les jeunes dans leurs démarches d'insertion	/ page 4
2/ Le cumul des difficultés pour les jeunes ayant bénéficié d'une mesure de protection ou d'un accompagnement médico-social	/page 4
<b>II/ TENDRE VERS UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PERSONNALISE ET EVOLUTIF</b>	<b>/ page 6</b>
1/ Repérer les jeunes	/ page 6
2/ Mobiliser les jeunes	/ page 7
3/ Accompagner les jeunes	/ page 8
<b>CONCLUSION</b>	<b>/ page 13</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>/ Page 14</b>

---

# INTRODUCTION

Le passage à l'âge adulte constitue pour tous les jeunes un moment décisif. Le contexte actuel complique fortement leur insertion sociale et professionnelle et, de fait, leur accès à l'autonomie<sup>1</sup>, d'autant plus lorsque les prestations et les dispositifs d'accompagnement de droit commun sont peu accessibles, voire conditionnés à des critères restrictifs d'éligibilité. Il importe pourtant de leur apporter toutes les conditions nécessaires pour être des citoyens à part entière. Une politique publique nationale ambitieuse pour la jeunesse ne peut faire l'impasse sur l'accompagnement vers leur autonomie.

A l'heure où a lieu la concertation relative au revenu universel d'activité qui devrait être ouvert aux jeunes, il convient en parallèle de réfléchir à l'accompagnement qui doit leur être proposé. En ce sens, la CNAPE porte de grandes espérances envers le service public de l'insertion.

Il a pour ambition de replacer l'accès à l'emploi au cœur de l'accompagnement, ce qui nécessite de lever les freins périphériques à son accès, de le rendre universel et de sortir des logiques de statuts. Il convient de déployer des interventions individualisées, en proximité avec les personnes et, enfin, de s'adapter aux particularités et aux choix de chacun.

Pour y parvenir, il est essentiel que l'accompagnement soit global, personnalisé, souple et qu'il prenne en considération les aptitudes du jeune sans date couperet. Il doit s'appuyer sur un projet qui vise l'accès graduel à tous les attributs de l'autonomie.

Une personne ressource, nommément désignée et inscrite dans un réseau, doit assurer l'accompagnement pour l'ensemble des démarches, en lien avec l'ensemble des dispositifs de droit commun. Elle aide le jeune dans l'exercice des voies de recours si cela est nécessaire et le soutient dans son parcours vers l'autonomie : logement, gestion des ressources, emploi, réseau de sociabilité, santé etc., au regard d'objectifs réalistes et réalisables préalablement définis selon les appétences, les compétences, et compte tenu des difficultés du jeune.

---

<sup>1</sup> Selon le Sociologue Olivier Galland, l'autonomie se caractérise par la possession de quatre attributs : un emploi stable, un logement indépendant, des revenus et la construction d'une famille.

---

# I/ LA SITUATION ACTUELLE RELATIVE A L'INSERTION DES JEUNES

## 1/ LES PROBLEMATIQUES RENCONTREES PAR LES JEUNES DANS LEUR DEMARCHE D'INSERTION

Le processus d'entrée dans la vie d'adulte a évolué. Auparavant, il se déroulait de façon relativement rapide et linéaire. Aujourd'hui, la transition s'avère être beaucoup plus longue et ce, en raison des mutations profondes qui traversent notre société à tous points de vue, et des effets de la crise socio-économique et financière de ces dernières années. Elles conduisent à des trajectoires complexes. Les jeunes sans soutien familial, ayant connu une rupture avec l'école, en proie à des ennuis de santé etc., sont exposés à des situations de précarité et de vulnérabilité qui peuvent être aiguës et durables. Si leurs difficultés ne sont pas levées dès leur apparition, elles se transforment en freins qui empêchent l'accès à un projet professionnel pérenne et épanouissant.

Les adhérents de la CNAPE notent la prédominance de problèmes spécifiques chez de nombreux jeunes. A titre d'exemple, dans certains services, 30 % sont confrontés à des problématiques liées à leur santé, à leurs relations familiales et à l'absence complète de projet. Pour ceux vivant en milieu rural, les difficultés de mobilité apparaissent comme un frein fréquemment observé. De même, les jeunes qui vivent dans une cité sont souvent confrontés à des difficultés de motilité<sup>2</sup> qui les empêchent de se déplacer dans leur environnement, voire hors de leur domicile. Une autre problématique est fréquemment observée : la mauvaise santé mentale d'un grand nombre de jeunes qui peut se révéler sous différentes formes et symptômes (addictions, pathologies, etc.).

## 2/ LE CUMUL DES DIFFICULTÉS POUR LES JEUNES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE MESURE DE PROTECTION OU D'UN ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL

Aux nombreux freins précités, peuvent se cumuler d'autres difficultés et vulnérabilités. C'est notamment le cas pour ceux sortant de dispositifs spécifiques (protection de l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse ou médico-social). Ainsi, parmi les jeunes repérés ou accompagnés par des associations adhérentes, nombreux sont ceux qui ont bénéficié de mesure de protection de l'enfance civile ou pénale durant leur minorité et/ou ont une reconnaissance de handicap par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Dans ces deux situations, ils ont souvent fait face à un arrêt relativement brutal de leur accompagnement lié à l'atteinte de leur majorité, à la fin d'un contrat jeune majeur ou à la sortie d'un établissement médico-social (institut médico-éducatif, etc.).

---

<sup>2</sup> Selon Vincent Kaufmann, la motilité se définit comme « la capacité d'une personne ou d'un groupe à être mobile, spatialement et virtuellement ».

Comparé à la population générale, le niveau d'exigence est disproportionné pour ces jeunes et le passage à la majorité se transforme en une période particulièrement critique. Pour un grand nombre d'entre eux, il se traduit par la fin de l'accueil et de l'accompagnement éducatif ; un manque de ressources ; d'extrêmes difficultés à trouver un emploi s'ils n'ont ni qualification, ni diplôme ; le recours à des solutions d'hébergement précaires et un isolement social et affectif. Autant d'éléments qui les insécurisent et les rendent particulièrement vulnérables, d'autant plus s'ils ne peuvent compter sur aucun soutien familial. Ils doivent rapidement faire preuve d'autonomie et affronter simultanément – et non graduellement – toutes les transitions qu'implique le passage à l'âge adulte : logement, ressources, emploi, réseau de sociabilité, etc. Sans une aide et un appui significatifs, ils sont livrés à eux-mêmes et en grande difficulté pour s'en sortir seuls.

L'installation d'un véritable service public de l'insertion doit permettre aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement afin de les aider dans le passage vers la vie adulte. Il doit être multidimensionnel et individualisé pour préparer la transition à la vie ordinaire. Il convient de favoriser une adaptation progressive concernant tous les volets de l'autonomie : la mise à disposition d'un logement, l'attribution systématique du revenu universel d'activité à l'ensemble des jeunes<sup>3</sup>, l'étayage des réseaux de sociabilité, la mise en place de soins, d'une formation ou d'études, la construction d'un projet d'insertion professionnelle, etc. Une véritable palette de possibilités doit être déployée et accessible pour chaque domaine. A titre d'exemple, concernant le logement, il convient de proposer des solutions évolutives au regard de chaque situation (accompagnement en colocation, en studio, dans des logements diffus, etc.).

Pour la CNAPE, les jeunes ayant connu une décision de protection durant leur minorité - qui peut se prolonger à la majorité dans le cadre d'un contrat jeune majeur - doivent relever du droit commun. Ils sont jeunes avant tout. Pour autant, leur situation les expose à diverses vulnérabilités qui nécessitent que l'ensemble des actions d'accompagnement mobilisables le soient de manière coordonnée et articulée entre tous les acteurs qui interviennent auprès d'eux et ce, avant même la fin de la mesure de protection ou de l'accompagnement médico-social.

## RECOMMANDATIONS

- \_ Aménager des transitions entre les dispositifs de protection ou d'accompagnement et le monde ordinaire afin d'éviter l'effet couperet des 18 ans. L'accompagnement doit être organisé sur un temps suffisamment long pour que les différentes étapes de la transition à l'âge adulte se fassent de manière progressive.
- \_ Instaurer un lieu ressource pour permettre aux jeunes d'être en capacité d'aller chercher les informations nécessaires à leur rebond. Pour ceux sortant de dispositifs, ce lieu devra être connu bien avant la sortie pour familiariser le jeune et l'encourager à le solliciter autant que de besoin.

---

<sup>3</sup> A minima, pour les jeunes ayant bénéficié d'une mesure de protection durant leur minorité ou d'un accompagnement médico-social

---

## II/ TENDRE VERS UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL, PERSONNALISE ET EVOLUTIF

### 1/ REPÉRER LES JEUNES

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté fixe de nombreux enjeux pour renouveler notre modèle social. Parmi-eux, le passage d'une logique curative à une logique préventive, la mise en place d'un accompagnement global prenant en compte les choix et les besoins de la personne, et l'insertion sociale et professionnelle.

L'« aller vers » est un des moyens d'atteindre ces ambitions. Il doit s'entendre comme « *une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics (pas seulement des personnes vulnérables) et engage les acteurs à se situer dans une pratique pro-active, pour entrer en relation avec ces publics.* <sup>4</sup> »

L'« aller vers » est au cœur de l'action de différents acteurs, et particulièrement des éducateurs de prévention spécialisée. Or, depuis plusieurs années, la prévention spécialisée est mise à mal dans bon nombre de territoires. Les crédits affectés à cette politique publique par certains conseils départementaux ou métropoles se réduisent fortement et ceux restant sont dévolus aux seuls Quartiers Politiques de la Ville (QPV). L'action des éducateurs de rue est pourtant essentielle. Ils vont à la rencontre d'adolescents et de jeunes adultes dans les lieux où il existe des risques de marginalisation, d'exclusion sociale, de conduites à risques et/ou de délinquance. Grâce aux liens entretenus avec les familles et à un large réseau (écoles, acteurs de santé, missions locales, etc.), ils accompagnent les jeunes, en favorisant leur accès à la citoyenneté, à l'inclusion sociale et professionnelle et participent ainsi à l'harmonisation des relations sociales locales.

Dans le repérage des jeunes très éloignés de l'emploi, l'action de la prévention spécialisée est primordiale. C'est pourquoi elle doit être insufflée largement et pas seulement dans les QPV. Etendre son champ d'intervention permettra d'atteindre davantage de personnes, notamment celles vivant en milieu rural ou se regroupant dans les centres-villes.

L'« aller-vers » peut également avoir lieu à domicile. A titre d'exemple, les professionnels du service « la passerelle » de la Sauvegarde 71 peuvent être saisis par des partenaires et proposer des rencontres au domicile. Cette modalité a plusieurs avantages. Elle permet de repérer des jeunes qui ne sortent pas de chez eux et qui ne sont donc pas connus des travailleurs de rue. De plus, elle apporte des clés de lecture aux professionnels sur la situation du jeune et les freins auxquels il est confronté.

Une démarche d'« aller vers » et de mobilisation doit également être développée en lien avec la justice pour les jeunes incarcérés afin de préparer leur sortie et de favoriser le respect de

---

<sup>4</sup> Note de cadrage « aller vers » élaborée dans le cadre du plan de formation des travailleurs sociaux prévu par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

leurs obligations pénales. Démarrer l'accompagnement lors de la peine carcérale permet d'apaiser les tensions avant la sortie. Le principe de la libre adhésion permet au jeune d'aborder les autres problématiques auxquelles il peut être confronté : prostitution, consommation de drogues, etc. Durant cet accompagnement, il convient de travailler sur le projet plutôt que sur le passage à l'acte.

Cette pratique, tant dans l'espace public qu'au domicile, facilite l'émergence d'une relation de confiance entre le jeune et le service et permet de lutter contre le non recours. Un rendez-vous dans un lieu institutionnalisé manque parfois d'authenticité et peut-être perçu comme du « contrôle social » par certains.

## RECOMMANDATIONS

- \_ Utiliser la pratique de l'« aller-vers » dans le cadre du service public de l'insertion.
- \_ Etendre l'action de la prévention spécialisée à davantage de territoires (milieu rural et centre-ville).
- \_ Développer les services pratiquant l'« aller vers » au domicile des jeunes. \_ Développer les actions de l'« aller vers » à destination des jeunes sortant de prison.

## 2/ MOBILISER LES JEUNES

Les jeunes très éloignés de l'emploi et de toute inclusion sociale ont à faire face, le plus souvent, à de nombreux freins qui les empêchent de construire, voire simplement d'imaginer, ou de se projeter dans un projet professionnel. Il convient de les aider à avoir confiance en eux et à se sentir valorisés pour les amener à se mobiliser autour d'un projet et d'une construction pour leur avenir.

Afin d'y parvenir, Il est essentiel de passer par des actions détournées qui vont permettre au jeune de reprendre confiance en lui, de regagner sa propre estime tout en lui apprenant à s'astreindre à certaines responsabilités. Les services de l'« aller-vers » ont développé de nombreuses pratiques. Certaines d'entre elles sont intéressantes pour illustrer leurs leviers.

Par exemple, des ateliers de pratiques artistiques ont été créés. Ils permettent en premier lieu de mobiliser le jeune autour d'une activité épanouissante.

D'autres actions concernent des chantiers qui l'amènent à s'astreindre à des horaires et à respecter un cadre. Pour autant, l'accompagnement doit rester souple et ne doit pas être interrompu en cas d'absence du jeune. Au contraire, il sera l'occasion d'échanger avec lui sur ses difficultés. Cette pratique peut parfois être compliquée du fait du cadre réglementaire auquel tous les services ne sont pas en capacité de répondre. A titre d'exemple, les chantiers de réfection peuvent être considérés comme du travail dissimulé puisque les jeunes ne sont pas déclarés en emploi et reçoivent une rétribution financière et non un salaire. Or, la souplesse voulue par ces chantiers (pas de renvoi en cas de retard ou d'absence) est incompatible avec la législation relative au droit du travail. La possibilité de recourir à des entreprises intermédiaires est facilitante pour certaines associations mais pas pour les plus petites d'entre-elles. Il convient donc de prévoir un cadre réglementaire pour ces actions qui permettrait de déroger au droit du travail.

Les propositions faites au jeune autour d'un projet doivent être souples, modulables et en fonction de ses envies. Elles lui permettront de se découvrir des appétences et des compétences tout en nouant une relation avec les professionnels. Cette approche est primordiale afin de pouvoir imaginer pour la suite une orientation vers un projet professionnel. Elle doit se fonder sur la libre adhésion. Autrement, l'intervention évoluera le plus souvent vers un décrochage car elle ne fera pas sens pour le jeune.

## RECOMMANDATIONS

- \_ Développer, au sein des associations accompagnant les jeunes (notamment les services de prévention spécialisée), les projets de mobilisation et donner les moyens pour les réaliser.
- \_ Faciliter la création de chantiers ponctuels, notamment par les services de prévention spécialisée, en assouplissant la réglementation en vigueur.
- \_ Proposer des activités souples (pas de renvoi en cas de retard, d'absence etc.).
- \_ Fonder l'accompagnement sur la libre adhésion du jeune.

## 3/ ACCOMPAGNER LES JEUNES

### 1/ Instituer une personne ressource identifiée par le jeune et installée dans un réseau

Les acteurs ayant repéré le jeune ne doivent pas systématiquement cesser leurs actions auprès de lui lorsqu'il se mobilise. Ils peuvent l'orienter vers d'autres, plus à même de le soutenir dans ses démarches d'insertion socio-professionnelle, tout en restant présent s'il en exprime le besoin. Ils pourront, à titre d'exemple, proposer au jeune un accompagnement resserré voire physique.

L'accompagnement par un professionnel référent est facilité lorsque les autres dispositifs sont aisément accessibles, en termes d'horaires d'ouverture mais également de lieux. Les missions locales, qui ont délocalisé leur permanence dans les quartiers, favorisent ainsi la venue des jeunes. De même, pouvoir aller à la mission locale sans fixer de rendez-vous préalable, et seulement lorsque le jeune y est prêt, est un réel avantage afin de l'amener vers une démarche d'insertion professionnelle. Aujourd'hui, ces pratiques existent et elles ont montré leurs fruits. Il convient désormais de les institutionnaliser afin qu'elles se développent et se pérennisent. Les missions locales doivent ainsi développer une démarche de l'« aller vers ».

Pour que le service public de l'insertion soit efficient, il convient que les professionnels développent aussi une démarche de l'« aller vers » les partenaires et ce, dans tous les champs de l'accompagnement (santé, logement, formation, insertion professionnelle, employeurs, etc.). C'est un véritable travail de décryptage de l'environnement qu'il convient de mener pour être en mesure d'orienter le jeune. Chacun apportera des clés et des réponses à ses besoins et toutes doivent être complémentaires. Une telle ambition nécessite une

connaissance accrue et réciproque entre acteurs. Elle ne va pas de soi aujourd'hui. Pour la CNAPE, il importe *a minima* que les acteurs de l' « aller vers » développent leur connaissance des dispositifs qui les entourent sans se limiter à ceux de l'insertion professionnelle. Elle leur permettra, une fois le jeune repéré, de l'orienter, voire de l'accompagner vers le plus approprié pour répondre à sa demande.

Il apparaît que les travailleurs sociaux ne sont pas suffisamment au fait des dispositifs de droit commun actuels (logement, santé, formation, etc.). S'ils n'ont pas exploré et expérimenté le réseau partenarial, ils n'en ont pas la connaissance. Il convient donc de développer des formations, tant initiales que continues, en direction des travailleurs de terrain et des encadrants, et de les outiller par la création de supports d'information des ressources existantes.

La connaissance mutuelle des partenaires et de leurs actions favorisera la mobilisation de l'ensemble des professionnels autour d'une situation. Ils constitueront dès lors un réseau actif. La réussite de l'intervention ne peut être effective que si elle s'inscrit dans un accompagnement global du jeune qui doit être co-piloté. La mission locale et la personne référente peuvent être les interlocutrices privilégiées. Elles auront pour rôle de s'assurer que chaque acteur est présent et participatif, tant ceux de la formation ou de l'insertion que ceux de l'accompagnement social ou de la santé.

En parallèle, il serait judicieux qu'un consortium associant les différents acteurs de l'accompagnement des jeunes soit mis en place à l'échelle d'un département. Il permettra d'organiser l'offre des dispositifs en matière d'insertion et d'éviter ainsi les empilements de dispositifs, tout en favorisant l'émergence de principes communs. Une palette de possibilités existe aujourd'hui, la principale mission du service public de l'insertion n'est pas de créer un nouveau dispositif mais de coordonner l'existant.

## RECOMMANDATIONS

\_L' « aller vers » ne doit pas se limiter au repérage des publics en difficulté mais doit également se développer entre les acteurs de l'accompagnement.

\_Créer et diffuser à l'échelle de chaque département, des supports informant des ressources existantes dans le territoire ( logement, soin, social, ressources, éducation, formation, loisirs, accès à l'emploi,etc., et préciser les éléments concernant les modalités et démarches à effectuer. Ces informations seront utiles, aussi bien pour les jeunes, les parents, les professionnels.

\_Etablir un consortium entre les différents acteurs de l'accompagnement des jeunes pour créer un véritable partenariat entre eux. A l'échelle de chaque département, Il évitera les empilements de dispositifs et chaque acteur trouvera sa place et son rôle. Il permettra également aux différents professionnels de s'accorder sur des principes communs d'intervention.

## 2/ Des principes à respecter

Le jeune doit être pleinement partie prenante de sa situation et donc de son accompagnement. Il est le premier concerné et doit être en mesure de choisir la voie qu'il souhaite emprunter parmi celles qui lui sont ouvertes. Partant de là, une des premières missions

des professionnels est de motiver le jeune à recevoir les services dont il a besoin. Pour ce faire, il est essentiel de parvenir à établir une relation de confiance. Dans les premiers temps, elle peut être ténue et se jouer à peu de choses. La confidentialité des échanges est importante pour induire cette relation. Cela suppose une clarification sur ce qu'il accepte de partager avec d'autres pour faciliter son accompagnement. En échanger avec lui permet de le rendre davantage acteur de son accompagnement et participe au travail sur les freins périphériques auxquels il peut être confronté. La présence du jeune dans les rencontres partenariales où il est question de sa situation est donc à privilégier. Elle favorisera un travail en amont par son référent afin d'évoquer avec lui les informations qu'il souhaite échanger.

Réussir l'insertion nécessite une construction à plusieurs et surtout une co-construction avec le jeune. Elle part de sa réalité éducative et sociale, de ce qu'il vit et a vécu, de la confiance qu'il accorde et que lui accordent la personne de référence et les professionnels. Ces derniers doivent être à ses côtés « au long cours » de « façon inconditionnelle »<sup>5</sup>. Autrement, un des risques majeurs est d'ajouter une forme de disqualification supplémentaire qui l'empêche d'entrer dans ces dispositifs qui pourtant lui sont destinés.

Il importe de dépasser les contradictions qui existent dans certains dispositifs. Ne citons que deux exemples : les logiques de territoires et de temporalité.

La question du territoire est essentielle et doit être pensée. Le territoire d'intervention ne correspond pas systématiquement au projet de la personne. Cette limite doit être dépassée. A titre d'exemple, le professionnel doit être en mesure d'accompagner le jeune dans une démarche sur le département voisin.

Partir de la réalité du jeune nécessite de ne pas lui imposer la temporalité de l'institution. Elle recouvre *a minima* deux éléments : le temps quotidien, c'est-à-dire les disponibilités (proposition de rendez-vous, etc.), et la durée de l'accompagnement. Au début de l'accompagnement, se conformer à des horaires relève parfois de l'impossible. L'objectif est que le jeune y parvienne. Il est donc essentiel que les structures de l'insertion, notamment les missions locales, proposent des rencontres sans rendez-vous sur des temps décalés (soirées et week-end). Afin d'accompagner le jeune tout en respectant son rythme, il convient de fixer en lien avec lui des objectifs simples, réalisables, concrets et d'attendre d'avoir atteint l'objectif avant d'en fixer un nouveau. L'évaluation de celui-ci, en lien avec le jeune, permettra d'avancer ou de faire prendre une autre direction au projet. Afin de ne pas générer de rupture, il convient de travailler avec le jeune sur la plus-value de chacune de ses expériences sociales et/ou professionnelles. La notion d'échec doit être bannie. Au contraire, il importe de travailler l'apport de chaque expérience. Le droit de tâtonner, d'expérimenter ou de changer d'orientation doit être admis pour tous et pas seulement pour les jeunes bénéficiant de la présence d'un soutien familial et financier.

Ensuite, vient le temps du projet. Il diffère de celui des institutions qui doivent rendre des comptes à des financeurs et parfois s'inscrire dans des programmes. A titre d'exemple, la garantie jeune est proposée sur 12 mois, renouvelable une fois pour une durée de 6 mois. Pour certains jeunes, ce laps de temps ne sera pas suffisant à leur cheminement. Il convient donc de proposer des dispositifs sans date couperet.

---

<sup>5</sup> En Référence aux liens personnels « choisis » qui peuvent se nouer aussi avec des professionnels mais qui vont au-delà du « professionnalisme » et de la « prise en charge » de « publics » ou de « bénéficiaires » pour devenir des liens « électifs » dans une certaine forme de gratuité (cf. recherche action en cours APEI UNAPP CREAL des Hauts de France)

Pour atteindre ces ambitions, les services doivent être soumis à une obligation de moyens et non plus de résultats. Elle leur permettra d'accueillir le jeune tel qu'il est, de le conseiller et de l'accompagner. Aujourd'hui, l'obligation de résultat qui pèse sur les dispositifs laisse sur le côté les plus vulnérables. Un accompagnement dans un temps court ne permet pas une sortie positive. Les services devant répondre à des indicateurs de sortie positive refusent parfois d'accueillir les plus vulnérables afin d'atteindre les objectifs qui leur sont imposés. Cela implique de sortir d'une logique de dispositifs limités dans le temps et d'une approche strictement comptable.

## RECOMMANDATIONS

- \_Amener chaque jeune à être pleinement partie prenante de son projet professionnel.
- \_Admettre le droit pour le jeune de tâtonner, de changer d'avis, d'expérimenter.
- \_Soumettre les services participant à l'insertion à une obligation de moyens et non plus de résultats.

### 3/ L'accompagnement vers l'emploi et l'insertion professionnelle

Afin d'accompagner le jeune vers une insertion professionnelle, il convient de s'appuyer avant tout sur ses choix, sur ses ressources ainsi que sur le soutien que peut lui apporter son entourage. Selon l'UNAPP, « *les liens personnels et sociaux sont une ressource essentielle à prendre en compte aussi dans la construction des politiques publiques d'insertion à condition qu'on leur accorde suffisamment d'importance. Ils sont trop souvent absents chez les jeunes les plus vulnérables, il convient de les aider dans la construction d'un réseau de relation sociales structurantes. Accorder une grande attention aux liens personnels qui servent d'étayage pour se construire – se reconstruire. En ce sens, le service public de l'insertion ne doit pas se centrer seulement sur une logique professionnelle et intégrer d'autres acteurs notamment le parrainage de proximité et les réseaux « d'anciens ». Ils doivent être intégrés dans les services d'insertion, a minima dans les missions locales* ».

En plus d'accompagner les jeunes dans la création d'un réseau de sociabilité, il est essentiel de travailler à la construction de liens entre eux et les employeurs. Les associer à l'accompagnement permet de désacraliser leur statut du côté des jeunes et d'aborder avec eux leurs compétences. Les associations ayant engagé un travail en ce sens observe une réactivité accrue des employeurs à offrir aux jeunes des possibilités de stages voire d'emplois. Ce partenariat peut prendre vie avec différents services notamment ceux de prévention spécialisée. A titre d'exemple, certains exercent des « maraudes » avec des employeurs du territoire.

Toutefois, l'emploi en milieu ordinaire est une marche trop importante pour certains publics. Il importe de leur proposer des solutions permettant d'aller vers l'emploi tout en s'adaptant à leurs problématiques. En ce sens, il est essentiel de développer des programmes d'accompagnement vers une inclusion professionnelle et sociale. Dans cet esprit, des actions ont été mises en œuvre par le CMSEA<sup>6</sup> pour répondre aux publics les plus éloignés de l'emploi qui cumulent les difficultés sociales, de santé, voire des troubles psychiques, des difficultés

---

<sup>6</sup> Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes

professionnelles et/ou scolaires. Elles permettent d'adapter des missions courtes dans le cadre d'ateliers de remobilisation par le travail et d'élaborer en lien avec le jeune un diagnostic sur l'employabilité tout en levant progressivement les freins périphériques. Il convient d'individualiser les accompagnements au sein de ces programmes et de veiller à la prise en compte des spécificités et des complexités de certaines situations.

Les chantiers d'insertion jeunes sont également des outils essentiels pour l'insertion professionnelle. Ils favorisent la mobilisation vers la formation qualifiante et l'emploi. Ils sont en adéquation avec les principes d'évitement du chômage mais surtout du décrochage social, voire de la marginalisation. Selon l'AMSEAA<sup>7</sup>, 70 % des personnes qui bénéficient d'un chantier d'insertion retrouvent une situation stable.

Enfin, les dispositifs d'insertion évoqués ci-dessus nécessitent un portage politique afin d'être efficaces. Le niveau politique doit être pleinement partie prenante de la dynamique.

## RECOMMANDATIONS

\_Accompagner chaque jeune dans la création d'un réseau de sociabilité en développant le parrainage et les réseaux d'anciens.

\_Changer les représentations, que ce soit celles que les jeunes ont des employeurs ou des dispositifs de droit commun, ou celles que les employeurs peuvent avoir des jeunes. Pour y parvenir, mettre en place des partenariats entre le secteur social et les employeurs.

\_Développer les actions permettant d'aller vers l'emploi ordinaire (chantiers d'insertion, ateliers professionnels, etc.).

---

<sup>7</sup> Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes

---

# CONCLUSION

Le service public de l'insertion ne sera efficient que s'il est en lien très étroit avec tous les dispositifs mis en place avant la majorité du jeune. Premièrement, une réelle politique de prévention du décrochage scolaire et de la déscolarisation doit être portée. A titre d'exemple, des parcours personnalisés et en partenariat avec l'Education nationale doivent pouvoir être mis en œuvre au plus tôt pour les pré-adolescents, c'est-à-dire dès les premiers signes de décrochage scolaire. La fin de l'obligation obligatoire à 16 ans crée une frontière. Les adolescents décrocheurs avant cet âge sont généralement peu repérés et parfois ne peuvent pas être accompagnés par certains services du fait qu'ils relèvent de l'Education nationale. Cette réalité ne permet pas d'accompagner au plus tôt le jeune et entraîne donc une rupture de sa scolarisation qui pourra entraîner une absence de formation et l'éloignera de l'accès à l'emploi tout en générant des freins périphériques.

L'obligation de formation qui doit rentrer en vigueur à la rentrée prochaine est une avancée qui doit être articulée avec le futur service public de l'insertion.

Cette articulation doit également se faire en transversalité avec tous les acteurs concourant à l'accès à l'autonomie du jeune et à son inclusion sociale et professionnelle.

Aucun professionnel n'est en mesure de traiter la diversité des difficultés vécues par les jeunes en situation de grande vulnérabilité. Aucune institution ne dispose seule de tous les leviers pour assurer un accompagnement global.

Il est souhaitable de rompre le face à face qui n'a rien d'évident, ni pour les jeunes, ni pour les professionnels. Cela implique d'organiser des articulations, de les favoriser et de les entretenir, de partager des objectifs d'action, de respecter des principes communs, de remettre en question des pratiques et des représentations. C'est un défi qui semble, *a priori*, insurmontable. Pourtant, les réflexions qui ont eu cours à l'occasion de cette contribution nous conviennent à l'optimisme. Les esprits semblent prêts pour que demain soit meilleur pour ces jeunes.

# ANNEXE

## Réussir les insertions ...

### Contribution de l'UNAPP pour les travaux de la Cnape dans le cadre de la création d'un service public de l'Insertion

*Crée par des acteurs de terrain motivés et expérimentés très divers dans leur mode d'action, leur taille, leur ancrage territorial ( 26 associations dont une ONG actives sur 47 départements -3000 personnes - 1000 parrainages) l'UNAPP – Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité - agréée d'Education Populaire, rassemble leurs énergies, leurs idées, leurs expériences pour contribuer à **développer des actions de solidarités de proximité** reposant sur l'engagement citoyen, les logiques d'entraide et de participation effective, les articulations avec l'action des institutions dans une dynamique de valorisation et de promotion **des liens de parrainage**. A travers ses partenariats et ses réseaux l'Unapp suscite la recherche et l'innovation en encourageant l'expérimentation. L'Unapp est un mouvement membre de la CNAPE, des collectifs « cause majeur ! » « AEDE Agir ensemble pour les droits des enfants ».*

*« Institution sociale à l'incroyable plasticité » le parrainage permet de « donner forme à tout type de relation entre individus qui dépasse la simple amitié privée »<sup>8</sup> et ouvre à des réseaux de sociabilité. Fortement inscrit dans la vitalité et la normalité de la culture, reconnu publiquement, non stigmatisant, ce lien d'affinité personnel choisi est un lien électif « d'affiliation »<sup>9</sup> porteur de « réassurance » de « confiance en soi », d'ouverture, d'avenir : « c'est mon parrain, ma marraine, mon filleul ». Parce qu'il s'agit de nouer, de soutenir, d'accompagner, de légitimer des relations choisies entre des personnes volontaires et bénévoles, c'est dans le cadre de « communautés d'action » – le plus souvent associatives<sup>10</sup> – que s'organisent ces rencontres qui permettent de faire connaissance. C'est à partir d'un projet commun qui s'appuie le plus souvent sur des activités, des actions que se vivent des relations personnelles pouvant déboucher sur des liens de parrainage, favorisant la sociabilité, l'inclusion et bien évidemment l'insertion professionnelle, ce qui justifie cette contribution.*

**L'UNAPP se félicite de la décision de création d'un service public de l'insertion, des expérimentations en cours et de la sollicitation d'expériences de terrain.**

Les analyses et propositions qui suivent proviennent de **l'expérience de ses membres** plus particulièrement impliqués dans des actions avec des jeunes au moment du passage à l'âge adulte (avant/après), des adultes parents dans le cadre d'un centre de formation pour familles monoparentales en insertion (en articulation notamment avec un centre parental Essonne Val de Marne), d'actions personnelles et collectives de soutien dans de démarches plus globales sur des territoires de personnes « à la marge » (les Vosges pour la ruralité et depuis peu Hérouville Saint Clair Calvados), de l'expérience d'un parrain actif en mission locale ( Saint Omer). **Le fil rouge : l'objectif**

<sup>8</sup> Vincent Gourdon Historien du Parrainage Co-Président du réseau « Patrinus » d'histoire du parrainage dont l'Unapp est membre- Chargé de recherche CNRS- Centre Roland Moustier in <http://unapp.animanet.com/msmedias/Documents/Parutions/2012-12-Forum-Le-parrainage-une-solidarite-intergenerationnelle.pdf>

<sup>9</sup> Cf <https://www.serge-paugam.fr/ehess--force-et-faiblesse-des-liens-sociaux--programme--id2.html> Sociologie des inégalités et des ruptures sociales Serge Paugam, directeur d'études

<sup>10</sup> Lien de citoyenneté cf. séminaire Serge Paugam EHESS déjà cité

**commun de co-construire avec les personnes des « projets d'avenir » et d'émancipation repose sur la coopération entre les personnes et les institutions, la force des liens dont le lien de parrainage.**

### **Analyse :**

Pour réussir une insertion professionnelle, les meilleurs « dispositifs » ciblés à eux seuls sont insuffisants puisque par définition ils « catégorisent » - conditions d'accès, temporalités pensées pour un, voire des « publics », objectifs à atteindre parfois très décalés avec les réalités vécues par les personnes composant lesdits publics. Les dernières analyses de la Dares sur les jeunes NEET<sup>11</sup> mettent l'accent sur leurs « difficultés » notamment personnelles et socio-économiques mais font à notre sens **l'impasse sur leurs ressources potentielles**, celles de leur entourage autre que familial, leurs engagements personnels et associatifs qui s'en trouvent en quelque sorte « invisibilisées ».

Notre expérience de tissage de liens qui peuvent déboucher sur des liens de parrainage reconnus socialement démontre au contraire que ces liens personnels et sociaux sont une **ressource** essentielle à prendre en compte aussi dans la construction des politiques publiques d'insertion à condition qu'on leur accorde suffisamment d'importance **« si l'intensité de ces liens sociaux varie d'un individu à l'autre en fonction des conditions particulières de sa socialisation, elle dépend aussi de l'importance relative que les sociétés leur accordent »<sup>12</sup>**.

**Réussir des insertions – avec des jeunes et des adultes – passe** de notre point de vue, **par** une construction à plusieurs – **une co-construction : avec la personne concernée** elle part de sa réalité, de ce qu'elle vit et a vécu, de la confiance qu'elle accorde et que lui accordent la/ou les personnes de référence de son choix qui vont être à ses côtés « au long cours » de « façon inconditionnelle »<sup>13</sup>, de ses talents et compétences « non académiques », de ses envies **autant** que de l'attention de ceux qui vont inscrire leur action dans des partenariats, des dispositifs, les financer, les évaluer, les « fiabiliser ». **Sans quoi un des risques majeurs pour les personnes est d'ajouter une forme de disqualification supplémentaire** lorsqu'elles n'arrivent pas à entrer dans ces dispositifs pourtant pensés pour elles. L'air du temps « l'émergence d'un nouvel ordre moral de la responsabilité individuelle »<sup>14</sup> et l'injonction à « démontrer qu'ils sont responsables et coopérants pour être protégés » renforce ce risque.

**L'insertion professionnelle pour réussir ne peut être que la résultante de ces démarches conjointes** qui doivent se jouer des « dispositifs carcan »<sup>15</sup> via des **ajustements continus**, un maximum de « passerelles », des prises de risques assumées notamment du point de vue de la temporalité, une grande souplesse et adaptabilité dans des sortes de « va et vient », une « intelligence collective » pour imaginer de nouvelles formes d'action et en tirer des enseignements pour chacun des protagonistes.

Autrement dit **c'est dans un projet plus global d'émancipation personnelle et d'intégration<sup>16</sup> sociale** que se pense le mieux l'insertion professionnelle ! *La notion d'intégration désigne un processus général que l'on peut appréhender à partir des liens qui attachent les personnes entre elles et à la société.../...Ces liens se sont fragilisés/le lien au monde du travail s'est affaibli / ce qui contribue à en déstabiliser d'autres : le lien entre générations, le lien conjugal et familial, le lien aux structures*

<sup>11</sup> <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/etudes-et-syntheses/dares-analyses-dares-indicateurs-dares-resultats/article/les-jeunes-ni-en-etudes-ni-en-emploi-ni-en-formation-neet-quels-profil-et>

<sup>12</sup> Cf séminaire EHESS déjà cité

<sup>13</sup> En Référence aux liens personnels « choisis » qui peuvent se nouer aussi avec des professionnels mais qui vont au-delà du « professionnalisme » et de la « prise en charge » de « publics » ou de « bénéficiaires » pour devenir des liens « électifs » dans une certaine forme de gratuité ( cf. recherche action en cours APEI UNAPP CREA des Hauts de France)

<sup>14</sup> Cf séminaire EHESS déjà cité

<sup>15</sup> Expérience Parrainage et prévention spécialisée dans le Val d'Oise déjà cité

<sup>16</sup> Le terme **d'intégration** est préféré pour ces raisons à celui d'insertion qui suppose l'appropriation des normes et règles du système

associatives, le lien aux institutions locales et nationales notamment. Nous assistons au délitement cumulatif des liens sociaux ». <sup>17</sup>« Rien pour eux sans eux » ou plus exactement « Rien pour moi sans moi » voilà qui correspond bien aux critères des droits humains fondamentaux et de développement humain durable dont la construction ne peut se faire que dans des « collaborations ». <sup>18</sup> Penser et Agir Ensemble pour une effectivité des intégrations sociales et des insertions professionnelles voilà presque une petite « révolution culturelle » !

Mettre en lumière ce qui est encore trop souvent de l'ordre de l'« impensé » c'est ouvrir à d'autres compréhensions, d'autres opérationnalités gages de réussite effective pour chacun !

Suivent quelques **constats** <sup>19</sup> qui ont nourri cette **analyse** et des **propositions**.

## **Constats**

### **1) S'appuyer sur les bienfaits d'une approche positive pour donner « envie d'avoir envie »**

Parce qu'on ne peut « réduire l'être à ses difficultés » <sup>20</sup> une attention particulière doit être portée à ce que les catégorisations des dispositifs « n'essentialisent » pas, ne réduisent pas la complexité des situations, ne deviennent pas pour les personnes « comme des identités figées » dont les effets sont dévastateurs et surtout contre productifs pour le but poursuivi « nous les NEET » nous les RSA » « nous les garantie jeune » <sup>21</sup>. Il convient de porter une attention particulière

- **Aux stéréotypes**, aux représentations aux mots qui blessent et contribuent à discréditer la personne à ses propres yeux voire aux yeux de tous si on n'y prend garde <sup>22</sup>, voire le sentiment de « honte » qui embolise <sup>23</sup>
- **Aux conditions d'une bonne compréhension mutuelle**, s'assurer des effets délétères d'un langage « savant » ou « technocratique », des effets de la « dématérialisation » des procédures,
- **À la question des rythmes et des temporalités** pensés de façon générale mais mal adaptés à chacun,
- **À la logique de « parcours »** diplôme – emploi faisant fi de tout le reste
- **À la fiabilité des « dispositifs » pour se sentir en sécurité** *Comment avoir la certitude qu'on te prêtera l'attention et le temps nécessaire rien que pour toi*

**Pour résumer « on ne peut pas insérer une pièce si la forme ne correspond pas » !**

### **2) Ne pas rester au « milieu du gué » L'exemple du « parrainage » en Mission Locale**

Ce que l'on nomme « parrainage » en Mission Locale est très orienté « insertion professionnelle ». Il tient plus du tutorat, du coaching c'est-à-dire qu'il s'arrête le plus souvent lorsqu'un jeune trouve une formation - souvent en alternance- ou un CDD de 6 mois. <sup>24</sup> Il joue également un rôle non négligeable

<sup>17</sup> Serge Paugam [HTTPS://WWW.LIBERATION.FR/DEBATS/2018/12/20/APRES-LES-GILETS-JAUNES-REPENSER-LES-CLASSES-SOCIALES-1699016](https://www.liberation.fr/debats/2018/12/20/apres-les-gilets-jaunes-repenser-les-classes-sociales-1699016)

<sup>18</sup> Les 16 objectifs du Développement Durable ONU agenda 2030 signature 2015 [www.unicef.fr](http://www.unicef.fr) et pour outils d'opérationnalité [www.lerameau.fr](http://www.lerameau.fr) sur le 17 objectif : les moyens des collaborations

<sup>19</sup> Verbatim en fin de document

<sup>20</sup> Philippe Jeammet Professeur de Psychiatrie de l'enfant et de adolescent Paris V <https://www.franceculture.fr/emissions/les-discussions-du-soir-avec-antoine-garapon/vivre-mieux-avec-ses-emotions>

<sup>21</sup> Système de chosification des êtres- Cynthia Fleury- Ne pas opposer vulnérabilités et autonomie – traverser les vulnérabilités et s'en sortir Janvier 2019 <https://www.vulnerabilites-societe.fr/quel-role-pour-les-vulnerabilites-dans-une-societe-evoluee/>

<sup>22</sup> Travaux en cours UNAPP Apprentis d'Auteuil Sauvageardes CNAPE et Université de Strasbourg ( laboratoire Dynamie Catherine Delcroix) sur le « discrédit » dans « coéducation : ressources des parents et de leur entourage en protection de l'enfance »

<sup>23</sup> La honte sociale dans «La Société comme verdict» Didier Eribon 2013 <https://www.fayard.fr/sciences-humaines/la-societe-comme-verdict-9782213655833>

<sup>24</sup> Voir élaboration au niveau Européen dans le cadre d'un programme Grundtvig ( Erasmus) d'apprentissage tout au long de la vie d'un cadre d'action mettant en valeur le continuum entre tutorat ( objectif à court terme) et parrainage ( liens à long terme) qui loin de

d'intermédiation entre les entreprises et les missions locales<sup>25</sup>. Pourtant la question du financement de ces dispositifs <sup>26</sup> démontre que cet accompagnement est forcément limité dans le temps. **S'il produit des effets pour certains, d'autres restent pourtant au bord du chemin** et risquent de ce fait d'être entraînés dans une spirale négative (cf. analyse p.2).

Nous avons appris à l'UNAPP à travailler le « continuum » de l'engagement au côté des personnes dans des projets d'entraide et à distinguer ce qui tient d'une aide limitée dans le temps pour atteindre un objectif fixé à l'avance (**tutorat- mentoring**) de ce qui est d'un soutien social informel fondé sur l'expérience d'un lien personnel ouvrant à de nouveaux réseaux, de nouveaux horizons sans limite dans le temps (**parrainage -befriending**). <sup>27</sup> On retrouve dans les deux cas des relations interpersonnelles basées sur la confiance, la confidentialité et l'engagement réciproque. Les deux visent à la construction d'un lien fondé sur le respect mutuel et de nombreuses organisations travaillent à un point de ce continuum.

**L'expérience de 10 ans de réalités de terrain<sup>28</sup>** démontre que cette insertion ne peut réussir qu'en y associant l'aide à l'intégration sociale et citoyenne ce dont sont conscientes les Missions Locales. Pourtant la relation nouée entre un « parrain mission locale » et un ou des jeunes **n'est pas valorisée** du point de vue de l'écoute, du temps passé ensemble, des liens d'attachement personnels qui peuvent se nouer et « relier au monde », de l'accompagnement sur le long cours c'est-à-dire au-delà des 6 mois fixées par le dispositif. **C'est même « invisibilisé » puisque non mis en valeur, non comptabilisé, non évalué dans ce type de dispositifs pensé pour des « bénéficiaires » sur un temps limité.**

**Le compagnonnage sur 3 ans Unapp – Mission Locale de Saint Omer a permis de bien comprendre l'intérêt de cette mise en évidence** afin que de ces relations puisse émerger des liens « choisis » d'un commun accord qui perdurent dans une certaine durée (non définie au départ), des « liens de parrainage » porteurs de sens pour les deux protagonistes, leur entourage et les pouvoirs publics. A l'heure actuelle cela n'entre pas dans le champ des financements de ce « dispositif » mal nommé !

**De fait certains jeunes restent au milieu du gué !**

### **3) S'appuyer sur des « actions » éprouvées** comme certaines de celles portées au sein du réseau de l'UNAPP **inspirantes pour d'autres**

**I L'insertion professionnelle fait partie du projet de l'association Thalie** qui a monté il y a une vingtaine d'années en région parisienne un Centre de formation pour familles monoparentales en insertion adossé à un Centre Parental, des crèches, des multi accueil, des lieux rencontres-ressources de quartier dans le plaisir des partages, des antennes de parrainages, des familles relais, des appartements parentalité, le tout fonctionnant en réseau pour favoriser les relations et la création de liens. A Thalie deux maîtres mots : rompre l'isolement et lutter contre l'exclusion.

Au fil du temps en capitalisant les expériences des équilibres ont été trouvés. Toujours à réinventer, ces équilibres font la part entre les temps collectifs entre les personnes pour enrichir les histoires communes et les accompagnements plus individuels ; les temps de la sécurisation au dedans de l'institution et des découvertes du dehors de la vie de l'immeuble, du quartier, de la ville, de l'école, des pratiques culturelles, de l'entreprise etc... Sont ainsi valorisées les relations entre les personnes et les générations dans des logiques de co- construction et de co-éducation. Dans ces échanges – chantier

---

s'opposer peuvent s'articuler entre eux ( UNAPP pour la France) 2010 <http://unapp.animanet.com/msmedias/Documents/Dossiers/2015-Assises/FR-Eur-Charter-rev4-A4.pdf>

<sup>25</sup> <https://www.defi-metiers.fr/temoignages/le-parrainage-favorise-la-relation-de-confiance-entre-mission-locale-et-entreprises>

<sup>26</sup> <https://www.defi-metiers.fr/dossiers/le-parrainage-un-outil-efficace-pour-linsertion-professionnelle>

<sup>27</sup> Cf. présentation page 1

<sup>28</sup> Analyse partagée UNAPP /Mission Locale de ST Omer Parrain ECTI /UNAPP années 2014-2018 Cf note 12

participatif, lien de voisinage, parrainages, « coup de pouce à l'emploi » au lieu rencontre, on apprend les uns des autres dans une dynamique positive d'inclusion sociale et de citoyenneté vécue. L'insertion professionnelle fait partie de l'ensemble. Bien évidemment les partenariats sont partie intégrante du projet de Thalie.<sup>29</sup> L'idée de départ : les personnes ont des compétences qui ne sont pas forcément adaptées à l'emploi et il s'agit de les accompagner pas à pas.

Thalie s'appuie sur un réseau d'associations partenaires par ex « l'association des familles » pour l'entraînement à l'écriture, la lecture, l'outil informatique. **Le réseau d'entreprises « partenaires »** de Thalie s'inscrit dans la même logique citoyenne d'insertion, on y cultive les mêmes postures et chacun « joue le jeu ». Qu'il s'agisse de, l'Ephad A, d'Intermarché, de Carrefour, du Salon de Coiffure X, de la Charcuterie P, de l'Ecole Y, du foyer logement Z, etc...on y procède par « essai » : rencontres, rendez-vous, découverte, stages voire « pirouettes » de changement de cap ! Et si tout cela ne convient pas on s'ouvre sur l'atelier pâtisserie du lieu rencontre par exemple ! Il ne s'agit ni d'un programme ni d'un dispositif, cela demande de la souplesse, du temps. Si on part toujours des envies et des compétences on tient le plus grand compte **ensemble** des pistes qui se dégagent en prenant le temps de l'écoute mutuelle, « la » condition de « l'accroche ». Les résultats sont au rendez-vous, de façon durable ! Il est fréquent que les « mamans » de Thalie s'inscrivent à leur tour dans cette « chaîne de solidarités » voire deviennent « marraines » pour d'autres. **Dans cette dynamique de « culture commune » les bénévoles engagés sont membres à part entière du projet de Thalie au même titre que les professionnels.**

**Il C'est également sur l'inscription dans des réseaux que mise la Ligue de l'Enseignement des Vosges** et plus particulièrement l'activité du service **Education et Lien Social** (3<sup>ème</sup> année d'existence). Dans la dynamique **d'Education Populaire** vécue dans des « communauté d'action », la question de l'insertion professionnelle est inséparable de celle du projet **d'émancipation et d'intégration sociale** ; elle s'inscrit dans des pratiques d'entraide citoyenne comme les « parrainages » et les réseaux « Mona Lisa<sup>30</sup> ».

Le choix a été fait d'entrer par la porte du « soutien à la parentalité » pour faciliter l'organisation de « soutiens entre pairs » au travers d'activités : « Au fil de la vie de famille » rassemble des personnes dans des cafés parents, des coopérations de quartier, « Répit parental » le fait autour des séjours en commun, le « Festival des gladiateurs » repose sur une logique de coopération pour organiser une manifestation de 3 jours, les « ateliers de la semaine de la parentalité » créent des occasions de relations personnelles aussi entre les personnes. Le projet « parrainage de proximité » offre une nouvelle opportunité de tisser des liens entre personnes et générations voire parfois mutuellement de famille à famille. Toutes ces actions s'articulent entre elles dans des logiques de partenariats et de territoires, on peut aller de l'une à l'autre pour trouver celle qui convient le mieux.

**Toujours on part de la connaissance individuelle**, des envies des personnes -parfois il s'agit juste de « leur donner envie » - du sentiment et de la reconnaissance de l'utilité sociale de chacun par l'action personnelle et commune dans un cadre reconnu et porteur.

**Cette action va de pair avec l'insertion professionnelle** qui repose sur cette valorisation de la personne, sur la découverte et du soutien du « pouvoir d'agir de chacun ». Il s'agit encore de partir de la personne, de son environnement, de ses talents alors qu'elle vit bien souvent « à la marge » pour construire ensemble des **projets d'émancipation**, l'insertion professionnelle n'étant pas un but mais un des moyens d'y parvenir !

**Quelques éléments de méthodologie** : les projets sont construits avec les personnes – par ex la première année le projet d'insertion professionnelle s'est organisé autour d'ateliers de sophrologie.

---

<sup>29</sup> La question du logement est également travaillée de la même manière à Thalie.

<sup>30</sup> <https://www.monalisa-asso.fr/>

C'est seulement à l'issue de cette première année que des projets individuels ont pu voir le jour lorsque le stress a un peu cédé. Les évaluations se font toujours avec les personnes et le comité de pilotage des projets (représentants des acteurs et des financeurs) Bénéfices observés : diminution des addictions (alcool et autres addictions) plus de facilité à sortir de chez soi, plus de réseaux de sociabilité...

**Le processus est lent mais pas question de bruler les étapes** « *Il faut tous ces temps d'apprentissage et de prendre soin Les deux vont ensemble – si tu es en sécurité et qu'on prend soin de toi tu vas jusqu'au bout !* »

III Un autre projet a été monté il y a quatre ans dans le cadre d'une **plateforme expérimentale d'accueil de Mineurs non Accompagnés dans le Morbihan**<sup>31</sup>. **Souci principal** : protection et une intégration sociale « rapide » nécessitant pour des jeunes particulièrement éprouvés mais disposant d'une belle énergie et de ressources personnelles, des apprentissages multiples : sécurité, culture et usages, langue, formation et « papiers » dès la majorité. Là encore, bénévoles et professionnels font partie de l'équipe éducative afin de tisser un maximum de liens personnels d'entraide, dont certains sont devenus des liens de parrainage... et ça marche ! Ce « tissu » de relations, d'attention personnelles, de compétences multiples et articulées entre elles a créé un réel filet de sécurité indispensable pour porter l'élan commun des jeunes vers un avenir pensé ensemble ! Là aussi, des hauts et des bas, parfois la réussite « dans les temps » n'est pas au rendez-vous mais l'intérêt commun ne faiblit pas et les réseaux de solidarité sont toujours actifs bien au-delà de la majorité !

IV **La Maison des Parrainages** association créée en 2019 à Hérouville Saint Clair (Calvados) a inscrit d'emblée son projet et son action dans le tissu des acteurs locaux – institutionnel et associatif, son objet étant de faire découvrir la spécificité du lien de parrainage en l'inscrivant dans le « tissage » des autres liens, à partir d'actions collectives dans lesquelles on fait connaissance. Engagée dans des actions de solidarité et de lutte contre l'isolement avec d'autres – Mon quartier Mon Village visites de convivialité par exemple, elle co-porte le projet « **Inclu's jeune** » monté à l'initiative d'un jeune accueilli l'an dernier en service civique sur le modèle **des pairs aidants** : des jeunes du Collectif des Jeunes Citoyens d'Hérouville se proposent de soutenir un jeune qui « disparaît » de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance et/ou de la Mission Locale – prise de contact, soutien personnel voire parrainage pour l'accompagner vers différents dispositifs- jusqu'à 25 ans . Un autre projet se monte de la même manière avec des jeunes parties prenantes pour les jeunes décrocheurs « **Parrain de Persévérance scolaire** »\_se propose de toucher les jeunes là où ils sont, le club de foot par exemple.

**Dans ces quatre exemples**, le projet lui-même repose sur « la texture de la vie humaine, les connexions multiples des actions et des personnes, les liens constamment menacés de rupture mais qui comme les liens qui constituent un câble, **tirent leur résistance de leur recouplement** ». <sup>32</sup> Les quatre sont également inscrits dans des réseaux d'acteurs locaux, rassemblent professionnels et bénévoles dans des « communautés d'action » reposant notamment sur l'entraide, des dynamiques de développement social local. Ils font leurs preuves.

**Une source de fragilité : les portages institutionnels et politiques sont plus ou moins présents, les financements sont plus ou moins « croisés », plus ou moins suffisants, plus ou moins pérennes... ce qui signifie que la « reconnaissance » n'est pas encore vraiment au rendez-vous !**

---

<sup>31</sup> Apprentis d'Auteuil

<sup>32</sup> Sandra Laugier et Alexandre Gefen Le pouvoir des liens faibles Editions CNRS Janvier 2020

#### 4) Sur quelles approches positives s'appuyer ? Comment donner envie ?

**-Accorder une grande attention aux liens personnels** qui servent d'étayage pour se construire – se reconstruire - « *choper les codes* » - « *aller jusqu'au bout de tes rêves dans une notion de « gratuité »* pour construire des « maillages » d'acteurs et d'actions articulés entre eux dans un projet commun. *Le prof est payé pour ses cours OK mais le regard bienveillant est gratos... je trouve que c'est ça qui fait la différence /la bienveillance, l'attention, la certitude que le chemin de l'autre n'est pas le même que le mien.*

**-Prendre en compte la présence dans l'entourage de personnes « qui y croient et qui te permettent d'y croire »** Les prendre en compte lorsqu'ils existent, trouver les ressources pour constituer des « communautés d'action » dans lesquelles des relations peuvent se nouer « entre pairs », la reconnaissance du « lien de parrainage » étant toujours possible.

*Il te faut un entourage – un réseau de proches dont tu sais que quoi qu'il arrive tu peux compter sur eux 24/24 c'est indispensable pour avancer – sinon tu te retrouves seul à l'écart*<sup>33</sup>

*On apprend de l'expérience. Durant mon parcours de vie ce qui a fait basculer ma vie c'est Florence ma prof en maths et techno. Elle dit qu'elle n'a rien fait mais en fait elle a changé la donne. Elle a posé un regard d'espérance sur moi. Alors que les autres profs ne croyaient pas en moi elle a su avoir un regard ajusté et voir que mon chemin était grand. Aujourd'hui nous avons plus de 30 ans d'amitié, nous nous épaulons dans les bons comme dans les mauvais moments. D'adulte à adulte. Ce que je n'ai pas trouvé dans mon cercle familial, elle a su me faire confiance et c'est toute la différence. Je n'en serais pas là aujourd'hui si je ne l'avais pas rencontrée. Aujourd'hui quand j'en parle – en formation par ex-chaque visage s'est éclairé, chacun a revu le visage d'une personne qui a compté pour lui. Si je n'avais pas eu cette femme-là sur mon chemin, j'étais vouée à l'échec et même peut-être à la délinquance. »*

#### **Aussi**

*« Au niveau de ma vie professionnelle ma marraine m'aide énormément, pour moi qui n'avais jamais mis le nez dedans. Pour m'exprimer devant un patron, elle m'a beaucoup soutenu pour dire comment faire les choses si « j'aurais pas su tout ça ma manière n'aurait pas été bonne ». On se connaît depuis 12 ans on a créé des liens, je me confie énormément pour ma vie personnelle aussi je peux lui dire ce que je ressens quand ça va mal, quand ça va bien aussi, quand c'est compliqué avec mon père... Elle connaît mes petits secrets... elle est plus présente que mon père sur certaines choses par ex pour chercher du travail c'est pas à mon père que je vais demander il n'a pas vraiment travaillé dans sa vie il n'a pas cette expérience alors que dans mon cas on a pu faire des petits repérages c'est pareil pour plein de situations/ ça m'a empêché de faire des bêtises même si j'étais déjà en lien avec elle c'était compliqué j'étais dans une zone sombre et dans ces moments-là je suis pas apaisé, pas en sécurité, j'ai tendance à faire des conneries.. Si je ne l'avais pas rencontrée, je pense que j'aurais trouvé la force mais j'aurais au fil du temps plus accumulé de conneries qui me retombent dessus... à 18 ans ça m'aurait mis un gros tonneau qui me tombe dessus... Je comprends aussi que c'est pas en claquant des doigts qu'on va réussir, qu'on va se montrer intéressant en faisant les choses bien. Oui j'aurais pu m'en sortir mais avec beaucoup plus de mal Si j'avais eu un appui qu'à mon âge ça aurait été plus compliqué, j'aurais dû recommencer des choses... depuis mon plus jeune âge ça m'a poussé... »*

<sup>33</sup> Fondation de France Solitude des jeunes 15/30 ans 2017 6% des jeunes n'ont aucun réseau de sociabilité et 12% ne peuvent compter que sur un seul réseau - famille amis voisins collègues camarades de classe avec lesquels ils passent régulièrement du temps au-delà du simple « bonjour » Ils sont en situation d'isolement <https://www.fondationdefrance.org/fr/solitude-jeunes> et tvx de Catherine Bonvalet INED depuis 1990 La famille entourage <https://www.ined.fr/fr/recherche/chercheurs/Bonvalet+Catherine>

Cette « **positivité** » est-il besoin de le rappeler a des conséquences bénéfiques sur la confiance en soi, l'estime de soi, la motivation, l'image se soi et des autres, la volonté, les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif, les résultats etc... Elle **permet de sortir de l'entre soi, de la disqualification sociale source d'isolement relationnel !**

**-Reconnaitre ces liens comme des liens d'intégration des « liens d'attachement personnel et social »** des liens « électifs » qui vont s'entrecroiser avec les liens de filiation, les liens de citoyenneté et là mais ils font souvent défaut les liens organiques de travail. **L'intérêt des liens d'attachement** qui existent et/qu'on peut contribuer à construire et à visibiliser, des liens personnels qui peuvent devenir des liens de parrainage *ça commence par l'écoute bienveillante, la disponibilité, le temps passé à accueillir la parole – à faire vraiment connaissance « tu peux faire des tours et des détours ce n'est pas grave je suis là » tu peux compter sur moi... c'est ce qui permet de s'attacher – ce lien d'attachement est un impensé des dispositifs !*

**-Repérer, encourager, susciter, prendre en compte les engagements** dans des projets collectifs associatifs – au-delà du service civique et du futur service national universel <sup>34</sup>.

L'engagement personnel et de ses effets positifs en termes d'utilité sociale, d'acquisition et de transmission de connaissances et compétences, d'apprentissage et d'expérience de la citoyenneté doit pouvoir être mieux reconnu et ce quel que soit l'âge de la personne.

L'Unapp membre et administrateur de France Bénévolat a contribué à élaborer et a signé avec 40 associations nationales la tribune « l'engagement bénévole associatif pour une citoyenneté active <sup>35</sup>».

Le « passeport de l'engagement » prenant la suite du passeport du bénévolat est en cours d'élaboration par un collectif d'associations dont l'UNAPP<sup>36</sup> avec le soutien des pouvoirs publics.

Ce passeport est de nature à « visibiliser » aussi l'engagement des jeunes dans des projets y compris lorsqu'ils sont mineurs ! Le droit le prévoit de façon explicite... les exemples existent<sup>37</sup> les résistances sont encore nombreuses !

L'UNAPP encourage pour ses membres la participation à l'action associative dans des configurations adaptées et l'implication bénévole reconnue comme un « engagement citoyen » indispensable à la bonne marche du projet.

La proposition qui suit rejoint en partie les recommandations du collectif « Cause majeur ! » aux travaux duquel l'Unapp contribue (travail collectif d'élaboration à partir de nos expériences – portage opérationnel) concernant les jeunes en situation de vulnérabilité ayant bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance. Pour réaliser leur « inclusion pleine, entière et sécurisée dans la société », elles proposent une prise en charge individualisée allant au-delà de la majorité, co-définie et co-construite avec lui respectant sa temporalité ses besoins et ses droits fondamentaux notamment pour la construction sereine d'un parcours professionnel en abordant toutes les facettes de l'insertion ; le logement, l'orientation scolaire, l'accès effectif à la santé et aux soins.

---

<sup>34</sup> [https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/08/service-national-universel-les-jeunes-aspirent-a-autre-chose-qu-a-un-certificat-de-conformite\\_6028876\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/08/service-national-universel-les-jeunes-aspirent-a-autre-chose-qu-a-un-certificat-de-conformite_6028876_3232.html)

<sup>35</sup> [https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/uploads/media/TRIBUNE\\_FranceBenevolat\\_15-04-15.pdf](https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/uploads/media/TRIBUNE_FranceBenevolat_15-04-15.pdf)

<sup>36</sup> <https://about.make.org/post/le-passeport-engagement-permettra-de-valoriser-les-parcours-associatifs>

<sup>37</sup> Cf notamment ceux recensés dans le collectif AEDE Agir ensemble pour les droits des enfants <https://collectif-aede.org/> et <https://collectif-aede.org/wp-content/uploads/2017/03/AEDE-livre-blanc-mars-2017.compressed.pdf>

## **Proposition : L'insertion tout le monde s'y colle !**

Pour reprendre le titre d'un travail mené avec France Bénévolat en ce qui concerne les jeunes <sup>38</sup> !

En s'appuyant sur

- Une approche et une connaissance élargies de l'état du réel au-delà des seuls dispositifs
- La fertilisation des actions des points de vue différents de chaque acteur en partant de celui des principaux intéressés,
- La prise en compte de l'ensemble des ressources des acteurs dans les dimensions d'entraide y compris entre pairs, comprise comme un « besoin vital »,<sup>39</sup>
- La valeur « ajoutée » des engagements dans des projets citoyens à forte dimension « d'inventivité » dans lesquels l'action des professionnels et des non professionnels se conjugue à partir d'une approche « fine », constamment « adaptée » aux aspirations des personnes,
- La volonté d'engagement et le fort sentiment d'utilité sociale dans des projets dont la dimension d'intérêt général est évidente comme le démontrent les études sur le bénévolat associatif <sup>40</sup> ainsi que d'autres analyses sur des actions plus « spontanées »<sup>41</sup>
- L'impératif de prendre le temps suffisant : la cohésion ne se décrète pas, l'émancipation et l'engagement sont des processus qui se coconstruisent,
- Les effets positifs observés, qui appellent à une analyse plus globale !

**L'Unapp propose de co-construire de nouvelles réponses en intégrant les dynamiques d'entraide dans nouvelles formes « d'alliances » combinant solidarités de droit et solidarités d'engagement pour les gouvernances des politiques de solidarités dans lesquelles s'inscrivent les actions d'intégration sociale et d'insertion professionnelles <sup>42</sup>.**

**Cela suppose de la part des institutions de la République de sortir d'une stricte logique de dispositifs limités dans le temps, d'une approche strictement comptable<sup>43</sup> qui fait encore trop souvent du « bénévolat » une variable d'ajustement des politiques publiques en recherche « d'économies » !**

L'Unapp se propose – en tant que Mouvement de la CNAPE – d'y prendre toute sa part.

---

<sup>38</sup> Etude action France Bénévolat UNAPP Union des Missions Locales Les Ateliers du Bénévolat octobre 2014 dans le cadre du programme AIRE 21 La place du bénévolat et des bénévoles dans l'accompagnement des jeunes » P.8 pour le rappel de l'approche de Bertrand Schwartz au moment de la création des missions locales  
[http://unapp.animanet.com/msmedias/Documents/Unapp-en-action/2014-FB-Etude\\_benevolat\\_accompagnement\\_des\\_jeunes-V-14-10-14.pdf](http://unapp.animanet.com/msmedias/Documents/Unapp-en-action/2014-FB-Etude_benevolat_accompagnement_des_jeunes-V-14-10-14.pdf)

<sup>39</sup> Marie Anne Montchamp Forum Instincts Solidaires le 30 novembre 2019 <https://www.liberation.fr/instincts-solidaires,101159>

<sup>40</sup> L'évolution de l'engagement bénévole associatif de 2010 à 2019  
[https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/DOCUMENTATION/ETUDE\\_Evol%20b%C3%A9n%C3%A9volat%20associatif%20en%202019\\_DEF.pdf](https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/DOCUMENTATION/ETUDE_Evol%20b%C3%A9n%C3%A9volat%20associatif%20en%202019_DEF.pdf)

<sup>41</sup> Sandra Laugier et Alexandre Gefen Le pouvoir des liens faibles déjà cité

<sup>42</sup> Cf référence à « **Gouvernance des politiques de solidarité** » rapport DINET 2012 dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion « combiner solidarités de droit et solidarités d'engagement » [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_gouvernance\\_final.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_gouvernance_final.pdf)

<sup>43</sup> Alain Supiot Gouvernance par les nombres <https://www.college-de-france.fr/site/alain-supiot/La-gouvernance-par-les-nombres-film.htm>

Le Pôle Innovation Collaboration de l'Unapp a réuni les expériences de ses membres pour cette contribution et plus spécialement celles de :

- Association Thalie (91 94) Centre de formation pour familles monoparentales en insertion- Centre Parental, crèches, multi accueil, lieux rencontres, antennes de parrainages - familles relais, appartements parentalité fonctionnant en réseau pour favoriser les liens. Monique Labastire Directrice
- La Ligue de l'Enseignement des Vosges – François Cholez Responsable du Service Education et lien Social
- La Maison des Parrainages d'Hérouville Saint Clair André Marcotte Président
- Michel Joncquel Parrain ECTI à la Mission Locale de Saint Omer
- Anne Valla – Directrice de l'ensemble des dispositifs MNA d'Apprentis d'Auteuil sur le Morbihan
- Dorian Portner – administrateur représentant des filleuls au Conseil d'Administration de l'UNAPP
- Lise-Marie Schaffhauser Administratrice Coordinatrice du Pole Innovation Recherches Collaborations

Février 2020

### **Verbatim Complément p.3 et s.**

**Stéréotypes** : « on dit c'est dramatique, tout va mal, les jeunes s'insèrent mal, ils ne veulent rien faire, ils n'ont pas envie de travailler, ils n'auront pas de retraite, etc... On te demande que tu sois grand, que tu saches faire des choix, que tu saisisse ta chance ...Mais quels choix ? apprendre à faire des choix ça s'apprend en faisant des liens avec les réseaux de vie...

**Conditions d'une compréhension mutuelle** « c'est de pire en pire on n'y comprend rien – on n'a pas des « langues toutes pareilles » il faut juste faire le tour pour comprendre ce que chacun comprend / tout est dématérialisé c'est très complexe On n'y passe pas du jour au lendemain et si tu sais pas faire t'es coincé – on n'est pas bon ça ne simplifie pas la vie / quand tu es pas trop en marge c'est déjà difficile- quand tu sais pas trop ce que tu veux faire de ta vie c'est hyper chaud/ on dit que les 16/25 ans sont toujours connectés oui mais c'est sur les jeux et les réseaux sociaux/ c'est pas les mêmes logiques...

**-rythmes et des temporalités** - le dispositif si tu n'y entres pas – si tu ne suis pas le rythme pensé de façon générale pour tout le monde mais pas adapté à toi c'est pire... c'est que vraiment tu n'es bon à rien / celui qui va vite OK/ quid de celui qui a besoin de plus de temps ? ça ne marche pas pour lui

**-logique de « parcours »** la seule chose qui compte c'est que tu ailles à l'école, que tu sois dans une filière, on ne voit que le diplôme, le métier . Le système ne reconnaît les personnes par les diplômes alors qu'il faut aussi des compétences. Le métier ? Quel métier ? la société est dans une telle mutation on te dirige vers des métiers déjà finis /la complexité ne rassure pas « tout doit aller vite » « on n'a pas le temps de mûrir un projet » « on s'en fout aujourd'hui il faut avancer » ca prend une vitesse de tourbillon » ! Il faut pouvoir des bords, des compétences professionnelles qui s'articulent, se complètent pour arriver à des compétences multiples et des employabilités / et encore moins faire entrer les gens de force dans des cases « on a besoin de x ou y »

**- fiabilité des « dispositifs » pour se sentir en sécurité** Les dispositifs c'est du tout fait , **on apporte des réponses avant d'avoir posé les questions** /ce sont des dispositifs **pour** : il y en a plein on ne sait

*pas comment se repérer – on te parle argent mais si t'as pas les règles pour te lever, savoir ce que t'as envie de faire de ta vie c'est gris.../tu peux grapiller 200€ par ci /200€ pour un scooter ... t'as pas besoin de réfléchir... La garantie jeune tu joues juste le jeu on t'assure d'avoir un revenu, des ateliers ou on te fait des remises à niveau Français Maths, des ateliers ou on t'apprend à te lever, t'asseoir etc.. plus des stages .. Tu as un « conseiller » qui te suit sur rv qui fait son Job ! En fait c'est pas de voir les gens de temps en temps qui crée un lien – tu es livré à toi-même, la sécurité c'est aussi un endroit ou tu viens quand tu as besoin alors que tout est sur RV .../ on évalue ce qu'on a envie d'évaluer ex ils ne sont pas capables de s'insérer dans notre dispositif / il n'est pas capable malgré tout l'investissement qu'on a fait pour lui... mais on ne lui donne pas le temps qu'il faut à lui / en vrai on n'a rien fait ... on lui a juste demandé d'entrer dans un moule !*

*Lorsque tu es un jeune adulte tu poses des actes que tu crois sans conséquences pour la suite – t'es pas préparé à ça – il te faut un **entourage***

***En fait tout repose sur les personnes – la marge qu'ils s'autorisent – qu'on leur autorise quand tu es manager il te faut des chiffres, des process, des résultats ...***

### **-Parrainages et Missions locales**

*Les parrains marraines « séniors » peuvent être très aidants parce que les projets « comme par hasard » se dessinent dans la confiance, beaucoup de choses se débloquent Il faut juste les écouter, respecter leur valeur les « cultiver » et les accompagner pas à pas dans les différents réseaux d'entreprises ». « L'insertion professionnelle qui veut insérer le jeune ou le pro lui demande d'être dans la norme dominante, c'est toute la question de départ concernant l'insertion. Elle ne peut se faire qu'avec la personne, donc avant toute proposition il est indispensable de voir quelle image elle du monde du travail et de faire une pause – parfois longue- sur cette question, voir comment il s' imagine d'y entrer. Ensuite seulement, on peut l'aider à rêver au métier – à l'activité qu'il aimerait exercer sans barrière de niveau, là ou il prendra du plaisir, plaisir qui devra beaucoup à la reconnaissance de ses qualités afin d'éviter l'échec – ou le nouvel échec alors qu'ils l'ont déjà connu, éviter de plaquer des choses pour eux.. Il faut du temps et de l'accompagnement pour prendre conscience de son potentiel « **on ne peut pas insérer une pièce si la forme ne correspond pas** » alors pourquoi nous serions différents ?*

**-Accorder une grande attention aux liens personnels** qui servent d'échafaudage pour te construire, « choper les codes » aller jusqu'au bout de tes rêves dans une notion de « gratuité » pour construire des « maillages » d'acteurs et d'actions articulés entre eux dans un projet commun. *Le prof est payé pour ses cours OK mais le regard bienveillant est gratos... je trouve que c'est ça qui fait la différence /la bienveillance, l'attention, la certitude que le chemin de l'autre n'est pas le même que le mien.*

*ceux qui vont se nouer avec des gens sur ta route qui ont un impact, qui vont permettre des « échafaudages » à plusieurs , des « maillages » qui vont te permettre de te construire, d'aller au bout de tes rêves / on est tous pareils/ pour y arriver il faut qu'il y ait une notion de gratuité – le prof est payé pour ses cours OK mais le regard bienveillant est gratos... je trouve que c'est ça qui fait la différence /la bienveillance, l'attention, la certitude que le chemin de l'autre n'est pas le même que le mien..*

*Il faut tous ces temps d'apprentissage **et** de prendre soin... **Les deux vont ensemble – si tu es en sécurité et qu'on prend soin de toi tu vas jusqu'au bout !***

***C'est ça qui te permettent de choper les codes !** Si tu n'as pas les codes, tu les auras jamais ! comment tu fais les choses ajustées avant et/ou pendant les prérequis. Ça veut dire qu'il ne faut pas que le résultat escompté soit fulgurant du jour au lendemain ... c'est ça le vivre ensemble et ça n'a rien à voir avec un dispositif !*



Créée en **1948**, la CNAPE est une fédération nationale dans le domaine de la protection de l'enfant, qui regroupe

**129 associations,**  
**13 fédérations et mouvements,**  
des personnes qualifiées et une association nationale d'utilisateurs.

Ce sont près de **8 000 bénévoles** et  
**28 000 professionnels** qui accueillent chaque année plus de **250 000 enfants**, adolescents et adultes en difficulté.

L'action de la CNAPE s'inscrit dans le respect de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et dans le cadre des politiques publiques relatives à l'enfance et à la jeunesse.

Les champs d'intervention de la CNAPE concernent la prévention, la protection de l'enfance, la justice pénale des mineurs, l'enfance et la jeunesse en situation de handicap et de vulnérabilité, la jeunesse confrontée à des difficultés d'insertion. Ils portent également sur l'environnement des enfants et des jeunes qui peut influencer sur leur développement et leur bien-être, comme par exemple, l'accompagnement des familles.

S'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de ses adhérents, la CNAPE est leur porte-parole et les représente auprès des pouvoirs publics. Force de propositions, elle s'engage activement dans le débat public.

La CNAPE est reconnue d'utilité publique par décret du 17 septembre 1982.



118 rue du Château des Rentiers, 75013 Paris  
Tél. 01 45 83 50 60 - E-mail : [contact@cnape.fr](mailto:contact@cnape.fr)  
[www.cnape.fr](http://www.cnape.fr)